

Pour qui ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « animateur bouliste » s'adresse aux **personnes voulant exercer le métier « d'Animateur de Boulodromes »** :

- Un **bénévole** désirant se professionnaliser dans l'animation en Sport-Boules
- Un **salariné en activité** ou une **personne en recherche d'emploi** souhaitant se réorienter professionnellement dans l'animation bouliste
- Un **éducateur sportif diplômé** (BEES, BPJEPS, autres CQP) ou un **étudiant STAPS** cherchant à acquérir une qualification spécifique dans le Sport-Boules

Pour quoi ?

Le CQP permet d'animer/encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'à 360 h annuelles.

Le titulaire d'un CQP « animateur bouliste » est notamment compétent pour :

- **Faire découvrir le Sport-Boules** à tous les types de publics en s'appuyant sur les pratiques récréatives
- **Transmettre une technicité** indispensable au premier niveau de pratique (pratique non compétitive)
- **Garantir** aux pratiquants et aux tiers des **conditions de pratique sécuritaires**

Conditions ?

- **Avoir 18 ans** au jour de l'inscription
- **Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1)** ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS)
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport-Boules** de moins de 3 ans ou présenter une licence fédérale en cours de validité
- **Justifier d'une expérience préalable d'encadrement bénévole du Sport-Boules de 75 heures minimum** au cours de 2 saisons sportives attestées par le président de l'association sportive
- **Attester des compétences** suivantes :
 - **Transmettre les bases techniques du Sport-Boules**
 - **Organiser la sécurité de la pratique**

Un diplôme fédéral « initiateur bouliste », en cours de validité, permet d'attester de ces compétences. Sans diplôme, une vérification de ces compétences sera réalisée par le passage d'un test technique (maîtrise des différentes techniques de lancer) et d'un entretien de 15 minutes au sein du centre de formation.

Volume formation ?

La durée de la formation est de **180 heures** :

- **110 heures en organisme de formation** (en présentiel et/ou à distance et/ou en visio)
- **70 heures de stage** (au sein de l'association affiliée FFSB en présence d'un tuteur qualifié)

✉ Les tests d'entrée, l'étape de positionnement et les épreuves des certifications ne sont pas comptés dans la durée de formation.

Quels coûts ?

- **Frais pédagogiques** : Suivant la situation du candidat, des prises en charges financières sont possibles Les coûts pourront être variables de 700€ pour un candidat sans financement à 1100€ pour un candidat pris en charge par les financements de la formation professionnelle.
- **Frais Annexes de déplacement, d'hébergement et de restauration** : à la charge du candidat et/ou de la structure de stage.

Financement ?

- **PERSONNES EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE** (même en dehors du sport) :
 - Compte Personnel de Formation (CPF) : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
 - Plan de formation des entreprises
 - Financement par OPCO. Prendre contact auprès de l'AFDAS (OPCO sport) : <https://www.afdas.com/>
- **PERSONNES EN SITUATION DE DEMANDEUR D'EMPLOI** :
 - Possibilités de financement auprès de votre Conseil Régional
 - Aide financière de votre Pôle Emploi de rattachement
- **PERSONNES AYANT UN PROJET D'EMBAUCHE AVEC UNE STRUCTURE AFFILIÉE A LA FFSB** :
 - Etude individualisée auprès de la FFSB (en relation avec la branche D.E.F. de la D.T.N. ainsi que la structure employeuse) : pour toute demande d'information et prise de rdv auprès de cqp@ffboules.fr

Echéancier

- **INSCRIPTION** avant le **10 mars 2022**
- **TEST D'ENTREE et POSITIONNEMENT** : avant le **25 mars 2022**
- **DEBUT DE LA FORMATION** : 11 avril 2022

Contact

Pour tous renseignements :
cqp@ffboules.fr